

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 175^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 26 septembre 2017, à 18 h, sous la présidence de Mme Francine Ranger, présidente du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Mélissa Lapierre Nancy Lapointe Diane Raymond
Messieurs	Hugo Beauséjour Marcel Côté Michel Goudreau Alain Lamarre Dominic Leblanc Marco Legrand Benoit Valiquette

Absences motivées :

Madame	Patricia Rivest
Messieurs	Jérémy Christian Martin Ménard Simon Paquin

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne, agente d'administration à la direction générale
--------	---

Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :

La présidente d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

175.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Alain Lamarre,

« *Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

- 175.1 *Adoption de l'ordre du jour*
- 175.2 *Centre collégial de transfert de technologie en design industriel (INÉDI)
(invité : M. Sylvain Poirier, directeur du centre) :*
 - a) *Révision de la description de la mission*
 - b) *Adoption du plan de travail 2017-2018*
- 175.3 *Adoption du procès-verbal de la 174^e assemblée ordinaire du conseil d'administration*
- 175.4 *Suite(s) au procès-verbal*
- 175.5 *Rapport du comité exécutif*
- 175.6 *Parole au public*
- 175.7 *Collège constituant de Joliette :*
 - *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - *Recommandation d'émission de diplômes*
- 175.8 *Collège constituant de L'Assomption :*
 - *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - *Recommandation d'émission de diplômes*
- 175.9 *Collège constituant de Terrebonne :*
 - *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - *Recommandation d'émission de diplômes*
- 175.10 *Budget d'investissement 2017-2018 :*
 - a) *Maintien d'actifs du parc immobilier*
 - b) *Renouvellement du parc mobilier (MAOB)*
 - c) *Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche 2018-2028*
- 175.11 *Dépôt du bilan des priorités de travail 2016-2017*
- 175.12 *Dépôt du plan de travail 2017-2018*
- 175.13 *Dépôt du rapport d'activités 2016-2017 du comité d'éthique de la recherche*
- 175.14 *Informations :*
 - *Rapport de la présidence*
 - *Rapport de la direction générale*
- 175.15 *Divers*
 - *Mandat de la direction générale pour rédiger une entente spécifique avec le CRUL*
 - *Nomination en cas d'incapacité de la direction du collège constituant de Joliette*
- 175.16 *Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

175.2 Centre collégial de transfert de technologie en design industriel (INÉDI) :

Le directeur général explique que le plan d'affaires du CCTT doit être présenté chaque année et avalisé par le MEES. À ce titre, le plan de travail doit être adopté par le conseil d'administration. Il invite M. Poirier, directeur du CCTT-INÉDI, pour l'étude de ce point.

Celui-ci présente brièvement les éléments qui ont amené la demande de révision et le changement de la description de la mission avec l'ajout du mot « structure ».

a) Changement à la description de la mission du centre collégial de transfert de technologie en design industriel – INÉDI :

Afin de respecter les exigences du MEES concernant l'ajout du mot « structure » à la mission du centre collégial de transfert de technologie (CCTT) – INÉDI, il importe d'expliquer cet ajout.

La mission d'INÉDI est de faire progresser la pratique du design industriel par l'entremise de la recherche appliquée et du transfert technologique afin de favoriser concrètement l'innovation et la créativité dans le développement des projets, des structures et des processus des petites, moyennes et grandes entreprises.

Comme mentionné dans la lettre adressée à la ministre David, parmi nos axes de recherche, le "codesign" et "design thinking" agissent dans la planification de l'innovation et au sein des mécanismes internes de l'entreprise. Il s'avérait cohérent d'ajouter le mot « structure » à notre mission sans toutefois en affecter le caractère primaire.

Attendu la procédure concernant une demande de changement de mission (domaine) d'un CCTT reconnu;

Attendu que la demande doit être dûment approuvée par le conseil d'administration du CCTT et par le conseil d'administration du collège;

Attendu les informations disponibles qui appuient la demande;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par M. Dominic Leblanc,

CARL-170926-02

« Il est résolu de soumettre la demande de changement de mission auprès de la ministre responsable de l'enseignement supérieur pour que soit inclus le mot « structure » dans la description de la mission du centre collégial de transfert de technologie en design industriel - INÉDI. »

Adopté à l'unanimité.

b) Adoption du plan de travail 2017-2018 du centre collégial de transfert de technologie en design industriel (INÉDI)

L'adoption du plan de travail est une procédure annuelle qui doit être faite avant le 30 septembre. M. Poirier explique les grandes lignes du plan de travail. Il souligne le lancement prochain de la salle de prototypage ainsi que les collaborations et la mise en commun d'expertises dans le réseau des CCTT avec Mme Samira Chbouki du CEFTA et Mme Carine Perron du CERESO.

Le directeur général ajoute que le comité de direction s'est réuni et a donné son accord sur le plan de travail présenté.

INÉDI, centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en design industriel, reçoit annuellement du financement de fonctionnement du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Afin de satisfaire aux exigences de ses partenaires financiers, le centre doit déposer annuellement un plan de travail. Celui-ci couvre la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

Attendu qu'INÉDI doit présenter un plan de travail aux ministères qui le financent;

Attendu qu'INÉDI appartient au Cégep régional de Lanaudière et qu'il est intégré à la structure du collège constituant de Terrebonne;

Attendu que le plan de travail d'INÉDI doit recevoir l'aval du conseil d'administration du cégep;

Sur proposition de M. Michel Goudreau, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-170926-03

« Il est résolu d'adopter le plan de travail 2017-2018 du centre collégial de transfert de technologie INÉDI. »

Adoptée à l'unanimité.

175.3 Adoption du procès-verbal de la 174^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière :

Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par Mme Nancy Lapointe,

CARL-170926-04

« Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 174^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 13 juin 2017. »

Adoptée à l'unanimité.

175.4 Suite(s) au procès-verbal :

À la suite de l'adoption du rapport SAQC le 13 juin dernier, le directeur général informe l'assemblée que la visite de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial se déroulera du 7 au 10 novembre ainsi que du 20 au 24 novembre. Les visites se déroulent habituellement sur une période de 3 jours. En raison des particularités du Cégep régional de Lanaudière, la Commission s'est vue dans l'obligation de prolonger sa visite.

Le dépôt de la demande pour le programme de DEC en pharmacie a été fait en juin. Le directeur général informe les membres du conseil d'administration qu'une étude complémentaire concernant le DEC en pharmacie a été demandée par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le Ministère de la Santé. La directrice du collège constituant de Joliette ajoute des précisions sur le type de formation qui serait souhaité et les débouchés pour les étudiants. Il est également mentionné par le directeur général la collaboration entre autres de la Commission scolaire des Samares qui dispense une formation d'assistance technique en pharmacie. Cette collaboration est très appréciée, d'autant plus que le DEC en pharmacie permettrait une passerelle en continuum pour les étudiants du DEP.

175.5 Rapport du comité exécutif :

Les membres du conseil d'administration ont reçu avant l'assemblée les procès-verbaux des assemblées du comité exécutif tenues le 24 mai, le 28 juin et le 23 août 2017.

175.6 Parole au public :

Sans objet.

175.7 Collège constituant de Joliette :

- *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :*

La directrice du collège constituant de Joliette donne des informations sur les sujets suivants :

- La population étudiante est de 2 351 étudiants inscrits après le 20 septembre en comparaison de 2 450 l'an dernier.
- Il y aura bientôt un événement afin de procéder à l'inauguration des laboratoires de soins infirmiers.
- La directrice du collège constituant de Joliette assurera l'intérim de la direction adjointe jusqu'à la nomination d'une personne à cette fonction.

- Le centre d'expertise CEFTA devrait dévoiler une nouvelle identité prochainement afin de mieux représenter son rôle.
- L'activité d'accueil des employés s'est tenue le 18 août suivant l'accueil des étudiants le 17 août.
- Une journée accueil et carrières s'est tenue pour la première fois au département de soins infirmiers le 26 septembre en présence de la présidente de l'Ordre des infirmiers et infirmières.
- La cérémonie de remise des diplômes aura lieu le 19 novembre.
- Les démarches se poursuivent concernant le projet de résidence.

- ***Recommandation d'émission de diplômes :***

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de M. Marco Legrand, dûment appuyée par M. Benoît Valiquette,

CARL-170926-05

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no JO2017053101. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de Mme Mélissa Lapierre, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-170926-06

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiants et aux étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

175.8 Collège constituant de L'Assomption :

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

Le directeur du collège constituant de L'Assomption donne des informations sur les sujets suivants :

- Plusieurs aménagements et réaménagements sont en cours et se poursuivent afin d'organiser les différents secteurs qui font maintenant partie de la nouvelle Aile G inaugurée le 14 septembre dernier en présence de plus de 70 personnes. Le nouveau café étudiant nommé « Café coopératif Desjardins », a également été dévoilé lors de cet événement.
 - L'accueil du personnel s'est déroulé le 15 août dernier et suivi de l'accueil des étudiants le 18 août avec un BBQ qui remporte toujours un vif succès.
 - Une première activité, appelée Arcade 300 et animée par M. Stéphane Bellavance, s'est tenue dans la nouvelle aile G le 18 août dernier dans le cadre des fêtes du 300^e anniversaire de L'Assomption.
 - La journée *sans auto solo* s'est tenue le 20 septembre afin de sensibiliser le personnel et les étudiants au développement durable.
 - La Fondation du collège constituant est actuellement en campagne de financement.
- ***Recommandation d'émission de diplômes :***

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de M. Hugo Beauséjour, dûment appuyée par M. Michel Goudreau,

CARL-170926-07

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales à l'étudiante dont le nom apparaît sur la liste no CA2017053101. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,

CARL-170926-08

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales à l'étudiant et aux étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

175.9 Collège constituant de Terrebonne :

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

Le directeur par intérim du collège constituant de Terrebonne donne des informations sur les sujets suivants :

- L'équipe en place apporte un appui considérable au directeur par intérim afin de faciliter la transition jusqu'à la nomination de la nouvelle direction du collège constituant.
- Le 20 septembre, il y avait 1859 étudiants inscrits, reflétant une hausse de près de 100 étudiants.
- Le 24 août dernier, Mme Maryse Prud'homme, enseignante en sciences politiques qui s'est beaucoup impliquée au collège constituant de Terrebonne, a reçu la médaille d'honneur lors d'une cérémonie hommage qui s'est déroulée à l'Assemblée nationale.
- La campagne de financement de la Fondation est en cours pour amasser plus d'1 million \$. Il manque 350 000 \$ pour atteindre cet objectif.

- ***Recommandation d'émission de diplômes :***

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par M. Alain Lamarre,

CARL-170926-09

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales à l'étudiant et à l'étudiante dont le nom apparaît sur la liste no TB2017090701. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de Mme Mélissa Lapierre, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-170926-10

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiants et aux étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

175.10 Budget d'investissement 2017-2018 :

Le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information présente le maintien d'actifs du parc immobilier.

Le directeur général explique que ces informations ont été présentées au printemps et que les chiffres ont été confirmés, permettant d'en faire l'adoption maintenant.

a) Budget d'investissement 2017-2018 – maintien d'actifs du parc immobilier

En avril dernier, le conseil d'administration a adopté provisoirement le projet de budget du maintien d'actifs du parc immobilier du fonds des investissements 2017-2018 du Cégep régional de Lanaudière, de telle sorte que la direction des ressources matérielles puisse engager et réaliser un certain nombre de travaux au début de l'exercice financier 2017-2018.

L'allocation provisoire présentée en avril dernier était de 3 676 400 \$ sur la base de l'allocation 2016-2017. L'allocation consentie par le ministère pour 2017-2018 est de 3 767 700 \$.

Puisque l'allocation normalisée déposée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au Conseil du trésor est connue, il y a maintenant lieu de recommander au conseil d'administration d'adopter le budget d'investissement – Maintien d'actifs du parc immobilier pour l'année 2017-2018.

Attendu la résolution CARL-170425-12 à l'effet d'autoriser une allocation provisoire du budget d'investissement – Maintien d'actifs du parc immobilier sur la base des montants accordés en 2016-2017, soit 3 676 400 \$;

Attendu l'allocation normalisée 2017-2018 pour le maintien des actifs du parc immobilier du Cégep régional de Lanaudière déposée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de l'ordre de 3 767 700 \$;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition de M. Michel Goudreau dûment appuyée par M. Marco Legrand,

CARL-170926-11

« Il est résolu d'adopter le budget de maintien d'actifs du parc immobilier du fonds des investissements 2017-2018 du Cégep régional de Lanaudière de 3 767 700 \$. »

Adoptée à l'unanimité.

b) Budget d'investissement 2017-2018 – Renouvellement du parc mobilier (MAOB)

En avril dernier, le conseil d'administration a adopté un budget provisoire pour le renouvellement du parc mobilier MAOB (Mobilier-appareillage-outillage et bibliothèque) du Cégep régional de Lanaudière sur la base des montants accordés en 2016-2017.

L'allocation provisoire présentée en avril dernier était de 2 066 200 \$ sur la base de l'allocation 2016-2017. L'allocation consentie par le ministère pour 2017-2018 est de 2 018 600 \$.

Puisque l'allocation normalisée déposée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au Conseil du trésor est connue, il y a maintenant lieu de recommander au conseil d'administration d'adopter le budget d'investissement – Renouvellement du parc mobilier (MAOB) pour l'année 2017-2018.

Attendu la résolution CARL-170425-13 à l'effet d'autoriser une allocation provisoire du budget d'investissement 2017-2018 sur la base des montants accordés en 2016-2017, soit 2 066 200 \$;

Attendu l'allocation normalisée 2017-2018 pour le MAOB du Cégep régional de Lanaudière déposée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au Conseil du trésor de l'ordre de 2 018 600 \$;

Attendu que ce budget est réparti entre le Cégep régional et les collèges constituants en fonction de paramètres établis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Attendu qu'il revient à chaque collège constituant de décider des affectations particulières en fonction de ses priorités;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,

CARL-170926-12

« Il est résolu d'adopter le budget d'investissement 2017-2018 – Renouvellement du parc mobilier (MAOB) du Cégep régional de Lanaudière de 2 018 600 \$. »

Adoptée à l'unanimité.

c) Dépôt du plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche 2018-2028

Le directeur général présente le dossier. Le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information explique que cet exercice est fait annuellement à la demande du gouvernement du Québec.

Dans la poursuite de l'optimisation des investissements dans les domaines de la recherche et de l'innovation le gouvernement du Québec doit évaluer les priorités d'action en ce qui a trait à l'acquisition, au maintien et au développement des activités de recherche. C'est dans ce contexte que le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) demande aux cégeps de mettre à jour et de prioriser leurs projets d'infrastructure à l'intérieur d'un plan décennal d'investissements. Le MESI souhaite par la suite être en mesure de planifier les budgets permettant de dégager des objectifs stratégiques et cibler des projets en fonction de priorités.

Attendu l'engagement au chapitre de la recherche que le cégep a reconduit dans son Plan stratégique 2015–2020;

Attendu les plans de développement des infrastructures et équipements de recherche produits antérieurement par le Cégep régional de Lanaudière;

Attendu que ces plans identifient les besoins pour nos centres d'expertise en matière d'espaces de travail de même que des besoins en équipements spécialisés;

Attendu que le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation souhaite connaître nos projets de même que ceux dans le réseau afin de dégager des priorités et besoins, et planifier d'éventuels investissements;

Sur proposition de M. Dominic Leblanc dûment appuyée par M. Alain Lamarre,

CARL-170926-13

« Il est résolu d'adopter le Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche 2018-2028 du Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

175.11 Dépôt du bilan des priorités de travail 2016-2017 :

La direction générale dépose le bilan des priorités de travail 2016-2017 du Cégep régional de Lanaudière.

175.12 Dépôt du plan de travail 2017-2018 :

La direction générale dépose le plan de travail 2017-2018.

La présidente tient à mentionner son appréciation concernant la clarté du document déposé.

175.13 Dépôt du rapport d'activités 2016-2017 du Comité d'éthique de la recherche :

Le rapport d'activités du comité d'éthique et de la recherche est déposé pour l'année 2016-2017.

175.14 Informations :

- *Rapport de la direction générale :*

La direction générale du Cégep régional de Lanaudière dépose son rapport.

- *Rapport de la présidence :*

Le directeur général quitte l'assemblée pour ce point.

La présidente du conseil d'administration fait part qu'elle a procédé, au cours de l'automne, à l'évaluation annuelle du rendement du directeur général. Ce dernier lui a présenté le bilan du plan de travail du Cégep régional de Lanaudière ainsi que ses principales réalisations en 2016-2017.

Elle a également consulté des membres du personnel cadre pour connaître leur appréciation du travail effectué par le directeur général au cours de la dernière année.

De plus, le directeur général lui a fait part des principaux défis qu'il aura à relever en 2017-2018.

Elle juge que les réalisations et la performance du directeur général sont dignes des attentes d'un conseil d'administration et lui remettra une lettre en ce sens.

La présidente donne également des informations sur les sujets suivants :

- Le conseil d'administration a reçu la démission de M. Benoît Tessier, membre représentant les parents du collège constituant de Joliette. Elle en profite pour mentionner les postes vacants à combler au sein du conseil d'administration.
- La Ministre David souhaite des changements dans la gouvernance etc de ce fait, des comités seront formés prochainement pour répondre à ces exigences.
- Une élection pour nommer la nouvelle vice-présidence se tiendra après les fêtes.

- La présidente assistera au souper-bénéfice annuel de la Sinfonia de Lanaudière le 20 octobre 2017 et se rendra au congrès de la Fédération des cégeps en compagnie du directeur général les 25 et 26 octobre prochains.
- Elle rappelle aux membres le 50^e anniversaire de la création des cégeps qui sera souligné entre autres par un concert de l'OSM le 30 novembre.
- Lors du prochain conseil d'administration afin de remercier les membres de leur contribution, la présidente invite les membres à partager un repas chaud soulignant les fêtes de fin d'année.

175.15 Divers :

Mandat de la direction générale pour la conclusion d'une entente spécifique avec le CRUL :

Le Comité régional universitaire de Lanaudière (CRUL), qui a pour mandat de dispenser une formation universitaire sur le territoire de Lanaudière avec comme échéancier l'automne 2018, doit établir un protocole d'entente avec l'université répondante déterminée par son conseil de gouvernance comme étant l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Attendu l'appartenance du Cégep régional de Lanaudière au CRUL;

Attendu que lors de sa réunion du 12 juin 2017, le conseil de gouvernance a désigné l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) comme université répondante;

Attendu la signature prochaine du protocole d'entente entre l'UQTR et le CRUL;

Attendu que le déploiement universitaire dans la région de Lanaudière est prévu se faire dans les installations du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu l'urgence de mieux identifier les besoins de l'université répondante et du CRUL afin de démarrer les activités dès la signature du protocole;

Sur proposition de M. Michel Goudreau dûment appuyée par Mme Nancy Lapointe,

CARL-170926-14

« Il est résolu de mandater la direction générale du Cégep régional de Lanaudière afin de conclure une entente spécifique sur le déploiement de la formation universitaire dans ses différents sites avec l'université répondante, pour le CRUL. »

Adoptée à l'unanimité.

Désignation d'une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs de la direction du collège constituant de Joliette en cas d'absence ou d'incapacité d'agir

Conformément à l'article 8.5 du Règlement no 1 de régie interne, il revient au conseil d'administration de désigner une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs de la direction du collège constituant, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière.

Ainsi, en raison du départ du cadre qui exerçait cette fonction au collège constituant de Joliette, il y aurait lieu de désigner une nouvelle personne.

Attendu l'importance de prévoir une suppléance à la direction du collège constituant en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de cette dernière;

Attendu le départ du cadre qui exerçait cette fonction au collège constituant de Joliette;

Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-170926-15

« Il est résolu de désigner M. Sylvain Riendeau, directeur adjoint, pour exercer les fonctions et pouvoirs de la directrice du collège constituant de Joliette, Mme Hélène Bailleu, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, et ce, à compter des présentes. »

Adoptée à l'unanimité.

175.16 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 19 h 33.

.....
Président d'assemblée

.....
Secrétaire de l'assemblée